

# COOP AGRICOLE LINIERE REGION D'ABBEVILLE

18, route nationale  
80140 Martainneville  
Tél : 03 22 28 51 09  
78065002400018

**Direction régionale de l'environnement de  
l'aménagement et du logement**  
**Unité Départementale de la Somme**  
Pour Madame Perrine MICHEL  
12, rue du Maître du Monde  
80440 Glisy

Le : 12/01/2023

Référence dossier : 2022-E30150

Objet : Dépôt de complément pour un dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement

Madame,

Je soussigné M. Antoine BERTHE, président de la COOP AGRICOLE LINIERE REGION D'ABBEVILLE, dépose par cette présente lettre, un complément de dossier d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour une extension d'un site de teillage de lin.

## Nomenclature ICPE :

Rubrique	Libellé	CALIRA	Régime
2260	Broyage, concassage, criblage ... des substances végétales et tous produits organiques naturels. Pour les activités relevant du travail mécanique, la puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installations étant : <b>a. Supérieure à 500 kW (Enregistrement)</b> b. Supérieure à 100 kW mais inférieure à 500 kW (Déclaration avec contrôle périodique)	<b>Total : 5 501 kW</b>	Enregistrement
1510	Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts Le volume des entrepôts étant : 1. Supérieur ou égal à 900 000 m3 (Autorisation) <b>2. Supérieur ou égal à 50 000 m3 mais inférieur à 900 000 m3 (Enregistrement)</b> 3. Supérieur ou égal à 5 000 m3 mais inférieur à 50 000 m3 (Déclaration avec contrôle périodique)	<b>Total: 218 625 m3 11 224 tonnes</b>	Enregistrement

\*A=Autorisation, E=Enregistrement, D=Déclaration, S=Servitude d'utilité publique, NC=Non-Classé, \*\*R.A.=Rayon d'affichage

Nomenclature Loi sur l'eau :

Rubrique	Libellé	Calira	Régime
2150	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1. Supérieure ou égale à 20 ha (Autorisation) 2. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (Déclaration)	11,5 ha. Le projet d'extension = 10 658,69 m <sup>2</sup> de bâtiment + 25 000 m <sup>2</sup> imperméabilisé = 35 658,7 m <sup>2</sup>	Déclaration

Le dépôt de complément au titre des installations classées est fait par Monsieur Antoine BERTHE pour le compte de :

<b>Demandeur :</b>	<b>COOP AGRICOLE LINIERE REGION D'ABBEVILLE</b>
*Statut juridique :	Société coopérative agricole
*Adresse siège social et Etablissement principal	18, route nationale 80140 Martainneville
*N° identification :	78065002400018
*Téléphone :	03 22 28 51 09
*Suivi du dossier :	M. Vincent DELAPORTE

Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont les suivantes.

Communes	Section	Numéro	Superficie
Saint-Maxent	ZE	02	9070 m <sup>2</sup>
Saint-Maxent	ZE	03	23950 m <sup>2</sup>
Saint-Maxent	ZE	04	41456 m <sup>2</sup>
Saint-Maxent	ZE	05	4185 m <sup>2</sup>
Saint-Maxent	ZE	06	11485 m <sup>2</sup>
Saint-Maxent	ZE	83	8617 m <sup>2</sup>
Saint-Maxent	B	230	1520 m <sup>2</sup>
Saint-Maxent	B	704	1158 m <sup>2</sup>
Saint-Maxent	B	706	504 m <sup>2</sup>
Saint-Maxent	B	828	45779 m <sup>2</sup>
Martainneville	A	415	473 m <sup>2</sup>
Martainneville	A	416	573 m <sup>2</sup>
Martainneville	A	464	82 m <sup>2</sup>
Martainneville	A	465	22 m <sup>2</sup>
Martainneville	A	466	2952 m <sup>2</sup>

Afin de vous permettre d'instruire notre dossier, vous trouverez ci joint 1 exemplaire numérique relatifs aux compléments demandés.

Restant à votre entière disposition et vous remerciant d'avance, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

**M. Antoine BERTHE**

  


---